



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 23004

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les dangers représentés par les infections nosocomiales, à titre purement médical tout d'abord mais aussi d'un point de vue financier, étant donné les dépenses que ces maladies engendrent pour espérer guérir les personnes qui en sont victimes. Aussi, il aimerait être informé de l'état de la recherche concernant ces infections et des moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour lutter contre.

Texte de la réponse

Les infections nosocomiales ont des causes plurifactorielles, survenant du fait des soins, du patient lui-même ou de son environnement. Les progrès médicaux permettent de prendre en charge des patients de plus en plus fragiles qui cumulent souvent de nombreux facteurs de risque, notamment vis-à-vis du risque infectieux. La lutte contre les infections nosocomiales est une priorité de santé publique depuis 1988. Afin de réaliser un état des lieux, une enquête nationale de prévalence des infections nosocomiales a eu lieu en 2001, l'une des plus importantes réalisées dans le monde, montrant un taux de prévalence de 6,9 % de patients infectés un jour donné. Par rapport à l'enquête nationale de 1996, on observe une diminution de 13 % du taux des infections dans les centres hospitaliers universitaires et de 24 % dans les centres hospitaliers généraux. L'ensemble des actions menées par le ministère visent à assurer la sécurité et la qualité des soins : un dispositif spécifique de lutte contre ces infections a été mis en place à l'échelon national, interrégional et local ; ainsi, conformément au décret du 6 décembre 1999, tous les établissements de santé doivent avoir un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), établir un programme d'actions et disposer d'une équipe opérationnelle d'hygiène ; le décret du 26 juillet 2001 réglemente le signalement des infections nosocomiales aux autorités sanitaires. Les règles d'hygiène de base font l'objet de rappels ou de recommandations (récemment : avis d'experts sur l'hygiène des mains, publication de recommandations sur les prélèvements microbiologiques de l'environnement du patient et sur la désinfection des dispositifs médicaux en anesthésie et en réanimation). La surveillance épidémiologique des infections nosocomiales est coordonnée au niveau national par l'Institut de veille sanitaire et les cinq centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (C.CLIN) dans le cadre du Réseau d'alerte, d'investigation et surveillance des infections nosocomiales (RAISIN). Les actions développées sont suivies dans chaque établissement de santé qui doit remplir un bilan annuel standardisé des activités de lutte contre les infections nosocomiales. Les efforts à venir porteront sur la formation des personnels spécialisés en hygiène, la poursuite du renforcement des équipes d'hygiène, la diffusion de nouvelles recommandations nationales sur la désinfection des dispositifs médicaux, la réalisation d'audits de pratiques. Le plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques est poursuivi. Enfin, la surveillance des infections va être renforcée dans un double objectif de prévention des infections et d'information des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23004

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5966

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7893